

Département VOSGES
Arrondissement EPINAL
Canton EPINAL 1

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
de la Ville de **ARCHES**

En exercice : 17
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le six janvier à dix-huit heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la Mairie de ARCHES Vosges en séance ordinaire, légalement convoqué sous la présidence de David PERRIN Maire.

Etaient présents formant la majorité des Membres en exercice :

M. PERRIN David, Maire

Date de convocation :
30/12/2025

M. THIRIAT Jean-Claude, 1^o Adjoint – M. RACINE Jean, 2^o Adjoint – Mme DIEUDONNE Claude, 3^o Adjointe - M. CLAUDE Frédéric, 4^o Adjoint – Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie, 5^o Adjointe

Mmes et Mrs BARGEOT Fabrice, LECOANET Martial, REMY Catherine, VALENTIN Angélique, CASCALES Anne, ROUX-MARCHAND Thomas Conseillers Municipaux.

Excusé donnant pouvoir : M. GEORGES Matthieu à M. ROUX-MARCHAND Thomas

Excusées sans pouvoir : Mme REIS Louise, Mme GEROME Nadine, Mme FREY Sidonie et Mme BONATO Astrid

Mme REMY Catherine est élue Secrétaire de séance.

Délibération
N°2026-02

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Monsieur Le Maire explique que le Comité Syndical du SMIC des Vosges, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant le fait que la commune ancienne de Neufchâteau n'était pas adhérente au SMIC 88, et qu'elle dispose des services informatiques nécessaires en interne,

Considérant la fusion des communes de Rollainville et Neufchâteau pour former la commune nouvelle de Neufchâteau,

Objet :

INTERCOMMUNALITE
-
**Retrait d'adhésion
au SMIC**

S'EST PRONONCE pour le retrait de la commune nouvelle de Neufchâteau,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

se prononce, le retrait de la collectivité précitée.

Pour extrait certifié
conforme
Délibération exécutoire le
Transmis à la Préfecture des
Vosges le

Le Maire,
David PERRIN-

David PERRIN
2026.01.07 08:56:36 +0100
Ref:10179985-15349776-1-D
Signature numérique
le Maire



David PERRIN

Département VOSGES
Arrondissement EPINAL
Canton EPINAL 1

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL
de la Ville de ARCHES

En exercice : 17
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le six janvier à dix-huit heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la Mairie de ARCHES Vosges en séance ordinaire, légalement convoqué sous la présidence de David PERRIN Maire.

Etaient présents formant la majorité des Membres en exercice :

M. PERRIN David, Maire

Date de convocation :
30/12/2025

M. THIRIAT Jean-Claude, 1^o Adjoint – M. RACINE Jean, 2^o Adjoint – Mme DIEUDONNE Claude, 3^o Adjointe - M. CLAUDE Frédéric, 4^o Adjoint – Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie, 5^o Adjointe

Mmes et Mrs BARGEOT Fabrice, LECOANET Martial, REMY Catherine, VALENTIN Angélique, CASCALES Anne, ROUX-MARCHAND Thomas Conseillers Municipaux.

Excusé donnant pouvoir : M. GEORGES Matthieu à M. ROUX-MARCHAND Thomas

Excusées sans pouvoir : Mme REIS Louise, Mme GEROME Nadine, Mme FREY Sidonie et Mme BONATO Astrid

Délibération
N°2026-01

Mme REMY Catherine est élue Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2025/17 du conseil municipal en date du 10 avril 2025 approuvant le Budget Primitif,

Objet :

FINANCES

-

Décision
modificative n°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'approvisionner le compte pour la réalisation des dégrèvements des contributions directes.

Le Budget Primitif 2025 de la Commune est modifié comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 65 Article 65888 Autres	- 115 053.00 €
Chapitre 66 Article 66111 Intérêts réglés à l'échéance	- 30 000.00 €
Chapitre 014 Article 7391118 Autres restit. Titre dégrèv.	+ 145 053.00 €

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget communal 2025.

Pour extrait certifié
conforme
Délibération exécutoire le
Transmis à la Préfecture des
Vosges le

Le Maire,
David PERRIN-

David PERRIN
2026.01.07 08:56:13 +0100
Ref:10179969-15349750-1-D
Signature numérique
le Maire

David PERRIN